

- Copie RAPPEL à conserver par l'Exposant -
Règlement du Vide-greniers organisé par l'ASPOM Bègles Handball
Stade du Dorat - Bègles

Afin de préserver l'esprit même du Vide-Greniers,

ne seront pas acceptés :

- Les marchands ambulants ou camelots vendant sur les marchés ; dans le cas d'une intrusion la marchandise sera confisquée jusqu'à la fin de la manifestation, l'exposant sera reconduit par le service de sécurité, sans prétendre à un remboursement
- Les ventes d'armes même sous vitrine, les stands alimentaires ou de boissons, la vente d'animaux

seront acceptés :

- Les particuliers, les professionnels *(de la brocante uniquement)*.
- Les marchandises proposées à la vente devront être exclusivement des objets de vide-greniers (pas d'objets neufs)

Pour toute inscription, vous devrez fournir :

- ³⁵/₁₇ Copie recto verso d'une pièce d'identité,
- ³⁵/₁₇ chèque d'un montant de 18€ par emplacement de 5m linéaires,
- ³⁵/₁₇ chèque de 10€ pour caution de poubelle.

Les limites d'emplacements devront être respectées, surtout pour les véhicules accompagnés de remorque, ainsi que pour les fourgons.

L'organisation ne fournit pas les tables pour étaler les marchandises.

Installation à partir de 5h et jusqu'à 9h / Départ : de 17h à 19h maximum pour les Exposants.

A l'arrivée de l'Exposant, une place lui sera attribuée

Après 9h aucun stand ne pourra être alimenté, ni à pied, ni en voiture (les manutentions pouvant être dangereuses pour les visiteurs).

La Caution Poubelle, qu'est-ce que c'est ?

Devant l'incivilité de nombreux exposants concernant les déchets (poubelle), l'organisation se voit obligée de demander une caution de 10€(en chèque) lors de l'inscription.

A leur départ à partir de 17h les exposants devront s'arrêter à la barrière, la caution leur sera restituée (après vérification de leur emplacement par nos Bénévoles.), sur présentation de leur reçu et de leur poche poubelle utilisée, qu'ils devront ramener chez eux.

Si non présentation de la poche et/ou du reçu la caution sera gardée.

L'ASPOM BHB regrette forcément d'avoir à prendre une telle décision, mais n'a trouvé aucune autre solution pour éviter que le site ne soit transformé en décharge.

Aucune poubelle ne devra être laissée sur place, les exposants devront les ramener avec eux à la fin du Vide greniers (pour cela une poche poubelle leur sera distribuée).

CLAUSES DE DESISTEMENT OU D'ANNULATION:

³⁵/₁₇ En cas de désistement de la part de l'Exposant, aucun remboursement ne sera effectué.

³⁵/₁₇ En cas d'annulation de la part de l'A.S.P.O.M BEGLES HANDBALL, le club s'engage à restituer le montant de l'engagement, sans qu'aucune indemnisation ne puisse lui être réclamée.

Les exposants sont seuls responsables des objets proposés à la vente sur leur étalage et pourront à tout moments expliquer leur provenance, lors d'un éventuel contrôle.

Les exposants ne respectant pas ce règlement se verront reconduits par le service de sécurité, sans prétendre à un remboursement.

Ils ne seront pas repris lors d'une prochaine manifestation.

Ce règlement devra être accepté et signé par chaque exposant lors de l'inscription

AUCUNE RECLAMATION NE SERA ACCEPTÉE APRES LE DEPART DU SITE DE L'EXPOSANT

Pour tous renseignements :

Site et e-mail de l'ASPOM Begles HandBall : <https://aspombegles-handball.fr> - videgrenierdudorat@sfr.fr

Tél. Mobiles : 06 46 06 02 66 ou 06 72 49 42 05